



SE MARIER A L'HOPITAL pour une dame en fin de vie

Par **OTHIS**, le **25/12/2018** à **18:12**

Mon amie est actuellement hospitalisée, gravement malade ; en fin de vie et elle en est consciente. Pour protéger les revenus de son ami ,en couple depuis plus de 20 ans , mais jamais marié pour conserver sa pension de reversion (veuve d'un premier mariage), elle souhaite se marier rapidement à l'hôpital. Quelles sont les démarches à suivre s'il vous plait. Je crois savoir qu'en cas de mariage en urgence, il n'est pas nécessaire de publier les bans. Est-ce exact ? Faut-il l'aval du médecin traitant ? Un notaire ? etc... (Ils ont deux maisons une appartient à mon amie, l'autre à son ami)

Merci de répondre

Cordialement

MARTINE WEISS

Par **Visiteur**, le **25/12/2018** à **18:30**

Bonjour

Ici

<https://etat-civil.legibase.fr/base-de-connaissances/mariage/pieces-et-formalites-relatives-au-mariage-extremis-44934>

<https://etat-civil.legibase.fr/actualites/focus/quand-la-publication-des-bans-devient-un-casse-78356>